



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° TUEC - 5 -
SÉANCE N° 525 DU 11 DÉCEMBRE 2023

CONVENTION D'ADHÉSION AU DISPOSITIF UGAP 2025 D'ACHAT GROUPÉ DE GAZ NATUREL

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 4 décembre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet (à partir de 18 h 39), Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Nadège Davoust (à partir de 18 h 14), Caroline Garnier, Sébastien Buron, Jonathan Guilemin, Kamel Ogbi, Noémie Coquereau, Lucie Chauvelier, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Samia Soultani, Vincent d'Agostino, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Christine Droguet a donné pouvoir à Solange Bruneau (jusqu'à 18 h 39), Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Éric Paris a donné pouvoir à Michel Neveu, Laurent Paviot a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Nadège Davoust a donné pouvoir à Béatrice Ferron (jusqu'à 18 h 14), Rihaoui Chanfi a donné pouvoir à Céline Loiseau, Ludivine Leduc a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent d'Agostino, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Soultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Lucile Perin et Gwendoline Galou a donné pouvoir à Chantal Grandière.

Étaient excusés ou absents

Guillaume Agostino et Paul Le Gal-Huamé, conseillers municipaux.

Béatrice Ferron et Henri Renié sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 13 décembre 2023

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 11 DÉCEMBRE 2023

CONVENTION D'ADHÉSION AU DISPOSITIF UGAP 2025 D'ACHAT GROUPE
DE GAZ NATUREL

Rapporteur : Isabelle Eymon

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que la quatrième phase du dispositif UGAP d'achat groupé de gaz naturel, dite "UGAP Gaz 7", arrive à son terme au 30 juin 2025,

Considérant la spécificité, au plan technique, de ce type de marché, l'intérêt pour les membres de bénéficier, en environnement contraint, d'un système garantissant de très gros volumes massifiés et d'une stratégie d'achat éprouvée,

Que la ville de Laval souhaite, par conséquent, adhérer à nouveau au dispositif d'achat de gaz naturel "Gaz 2025" proposé par l'UGAP,

Sur proposition de la commission transition urbaine, écologique et commerciale,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La convention d'adhésion au dispositif d'achat groupé de gaz naturel "Gaz 2025" piloté par l'UGAP est approuvée.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention d'adhésion au renouvellement du dispositif d'achat groupé de gaz naturel "Gaz 2025" proposé par l'UGAP, ainsi que toute pièce qui s'avérerait nécessaire à sa mise en œuvre.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault